



Tableau comparatif des garanties pour les propriétés commerciales et multifamiliales

	 Garantie limitée sur les bardeaux et les accessoires GAF	 Garantie limitée sur le système de toiture GAF	 Garantie limitée System Plus	 Garantie limitée Silver Pledge ^{MC}	 Garantie limitée Golden Pledge ^{MD}
Exigences d'admissibilité	Aucune exigence pour la couverture de ce produit	Installation de bardeaux GAF + au moins 3 produits accessoires admissibles ¹	Installation de bardeaux GAF (à l'exception de Royal Sovereign ^{MD}) + au moins 3 accessoires admissibles ¹ Posés par un entrepreneur GAF Certified ^{MC} , Certified Plus ^{MC} ou Master Elite ^{MC2}	Installation de bardeaux GAF (à l'exception de Royal Sovereign ^{MD} et Timberline ^{MD} NS) + au moins 4 accessoires admissibles ¹ Posés par un entrepreneur GAF Certified Plus ^{MC} ou Master Elite ^{MC2}	Installation de bardeaux GAF (à l'exception de Royal Sovereign ^{MD} et Timberline ^{MD} NS) + au moins 5 accessoires admissibles ¹ Posés par un entrepreneur GAF Master Elite ^{MD2}
Durée de la garantie pour les bardeaux GAF	40 ans	40 ans	40 ans	40 ans	40 ans
Période de protection Smart Choice ^{MD3}	10 ans	10 ans	20 ans	20 ans	25 ans
Durée de la garantie contre les algues	10 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard ^{MD} 25 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard ^{MD} et les bardeaux de faîtière 30 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard Plus PRO ^{MC}	10 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard ^{MD} 25 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard ^{MD} et les bardeaux de faîtière 30 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard Plus PRO ^{MC}	10 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard ^{MD} 25 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard ^{MD} et les bardeaux de faîtière 30 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard Plus PRO ^{MC}	25 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard ^{MD} et les bardeaux de faîtière 30 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard Plus PRO ^{MC}	25 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard ^{MD} et les bardeaux de faîtière 30 ans pour les bardeaux portant l'étiquette StainGuard Plus PRO ^{MC}
Durée de la garantie contre le vent	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans
Couverture en fonction de la vitesse maximale du vent	210 km/h (130 mi/h) avec installation spéciale ⁴	Bardeaux ne portant pas l'étiquette LayerLock ^{MD} : 210 km/h (130 mi/h) avec installation spéciale ⁴ Bardeaux portant l'étiquette LayerLock ^{MD} : Garantie limitée contre le vent WindProven ^{MC} : Aucune limite maximale de vitesse du vent ⁵	Bardeaux ne portant pas l'étiquette LayerLock ^{MD} : 210 km/h (130 mi/h) avec installation spéciale ⁴ Bardeaux portant l'étiquette LayerLock ^{MD} : Garantie limitée contre le vent WindProven ^{MC} : Aucune limite maximale de vitesse du vent ⁵	Bardeaux ne portant pas l'étiquette LayerLock ^{MD} : 210 km/h (130 mi/h) avec installation spéciale ⁴ Bardeaux portant l'étiquette LayerLock ^{MD} : Garantie limitée contre le vent WindProven ^{MC} : Aucune limite maximale de vitesse du vent ⁵	Bardeaux ne portant pas l'étiquette LayerLock ^{MD} : 210 km/h (130 mi/h) avec installation spéciale ⁴ Bardeaux portant l'étiquette LayerLock ^{MD} : Garantie limitée contre le vent WindProven ^{MC} : Aucune limite maximale de vitesse du vent ⁵
Arrachement	Non couverte	Non couverte	Couvert (au besoin)	Couvert (au besoin)	Couvert (au besoin)
Élimination	Non couverte	Non couverte	Couvert (au besoin)	Couvert (au besoin)	Couvert (au besoin)
Main-d'œuvre	Non couverte	Non couverte	Non couverte	10 ans Timberline ^{MD} NS Timberline HDZ ^{MD} Timberline HDZ ^{MD} RS 15 ans Timberline ^{MD} AS II Timberline UHDZ ^{MD} Bardeaux Designer	25 ans Timberline HDZ ^{MD} 30 ans Timberline ^{MD} AS II Timberline UHDZ ^{MD} Bardeaux Designer

Bardeaux admissibles : Bardeaux Timberline HDZ^{MD}, Bardeaux Timberline HDZ^{MD} RS, Bardeaux Timberline^{MD} NS, Bardeaux Timberline^{MD} AS II, Bardeaux Timberline UHDZ^{MD}

¹ Les accessoires GAF couverts par la présente garantie limitée comprennent : Bardeaux de faîtière GAF, bandes de départ GAF, produits de membrane d'éanchéité GAF, produits de protection de platelage de toit GAF et produits de ventilation d'entretoit GAF. Consultez l'adresse gaf.ca/fr-LRS pour obtenir la liste complète des produits GAF admissibles. Cette garantie limitée ne couvre pas les membranes à faible pente. Rendez-vous sur gaf.ca/fr-ca pour obtenir une copie des garanties limitées couvrant ces produits.

² Les entrepreneurs inscrits aux programmes de certification de GAF ne sont pas des employés ou des agents de GAF et GAF ne contrôle ni ne supervise d'une autre manière ces entreprises indépendantes. Les entrepreneurs peuvent bénéficier d'avantages, tels que des points de fidélité et des remises sur les outils de marketing de GAF, pour participer au programme et offrir des garanties améliorées GAF qui nécessitent l'utilisation d'un montant minimum de produits GAF. Vos relations avec un entrepreneur et tout service qu'il vous fournit sont soumis aux Conditions d'utilisation de l'entrepreneur. Rendez-vous sur gaf.ca/fr-gaf-contractor-terms-of-use pour obtenir plus de détails.

³ Période de protection Smart Choice^{MD} : désigne la période de temps cruciale après l'installation des produits GAF au cours desquels la couverture prévue dans la présente garantie limitée n'est pas calculée au prorata. Après la Période de protection Smart Choice^{MD} précisée ci-dessus, le recours prévu dans la présente garantie peut être différent de celui prévu pendant la Période de protection Smart Choice^{MD}, et tout recours sera réduit pour refléter votre utilisation réelle de vos produits GAF. L'utilisation sera calculée en divisant le nombre de mois qui se sont écoulés depuis l'installation jusqu'à la date de la réclamation par le nombre de mois de la période de garantie.

⁴ Installation spéciale : Vos bardeaux portant l'étiquette LayerLock^{MD} GAF seront couverts jusqu'à la vitesse maximale du vent susmentionnée UNIQUEMENT si vos bardeaux sont installés avec quatre clous par bardeau et que vous avez des bandes de départ GAF posées aux avant-toits et aux inclinaisons. L'installation spéciale de tous les autres bardeaux GAF nécessite l'utilisation de six clous par bardeau et de bandes de départ GAF installées sur les avant-toits et les inclinaisons. Vos bardeaux de faîtière GAF seront couverts jusqu'à la vitesse du vent maximale susmentionnée UNIQUEMENT si vos bardeaux de faîtière sont posés en stricte conformité avec la section « Couverture de vitesse du vent maximale sous la section « garantie limitée » des instructions de pose des bardeaux de faîtière pertinents. Pour les installations non admissibles à la Garantie limitée contre le vent WindProven^{MC}, la couverture de vitesse maximale du vent s'applique jusqu'à 210 km/h (130 mi/h) avec une installation spéciale ou jusqu'à 177 km/h (110 mi/h) sans une installation spéciale.

⁵ Nécessite l'installation de bardeaux portant l'étiquette LayerLock^{MC} (4 clous par bardeau) + au moins 4 produits accessoires admissibles*, y compris bardeaux de bande de départ (avant-toits et inclinaisons), bardeaux de faîtière, protection de platelage de toit et, au choix, ventilation d'entretoit ou membrane d'éanchéité.